



A quand l'égalité des candidats à l'examen du CRFPA ?

Conseils pratiques publié le 26/08/2019, vu 9795 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

L'examen du CRFPA est devenu national, il continue d'exister des spécificités locales qui nuisent à l'égalité des candidats. Quelques mesures permettraient de rééquilibrer leurs chances...

A titre liminaire, il convient de préciser que les propos suivants n'engagent que moi. Je le rédige en tant que Directeur des Etudes d'une Prépa ([Sup Barreau](#)) dont la majeure partie de l'été a consisté à enseigner et conseiller des candidats à l'examen à travers toute la France, dans nos différents campus (Lille, Aix, Paris et Lyon).

Souvent, sur certains campus les étudiants m'interrogent suite à une bonne note sur le niveau des autres candidats notamment parisiens. En effet, certains étudiants sont persuadés que les parisiens ont un meilleur niveau. S'ils savaient à quel point c'est faux. Chaque université a des enseignants qui tirent leurs étudiants vers le haut. Mais, il est vrai que, dans les petites universités, les meilleurs enseignants ne restent parfois pas très longtemps...

Depuis deux ans, nous avons implanté des campus en Province et je constate que le niveau requis pour réussir diffère d'un IEJ à l'autre alors même que l'examen national devait être égalitaire (<http://www.presse.justice.gouv.fr/communiqués-de-presse-10095/archives-des-communiqués-de-2016-12818/profession-d'avocat-29384.html>) !!!

Tout d'abord, certains enseignants continuent de faire état de "spécificités locales". Ainsi, dans tel IEJ il est recommandé de ne pas problématiser la note de synthèse, dans tel autre de formuler une problématique sous forme de question dans l'introduction. Et que dire alors de ces IEJ dans lesquels on demande expressément aux étudiants de faire un rappel des faits dans l'épreuve de procédure (épreuve de 2h) ?

Ensuite, les correcteurs locaux continuent d'interpréter parfois largement les directives de correction pourtant fournies par la Commission nationale (<https://www.cnb.avocat.fr/fr/examen-d'accès-au-crfpa-2019-toutes-les-informations-utiles>). A ce titre, les Prépas intégrées de certains IEJ sont d'ailleurs prisées pour cette même circonstance. Ne lit-on pas sur les réseaux sociaux que l'étudiant a choisi la Prépa intégrée de telle ou telle fac car ils seront corrigés par les mêmes correcteurs ? N'existe-t-il pas une incompatibilité ? Certes, elle ne concerne que les structures privées, mais dans l'esprit, cela ne constitue-t-il pas une inégalité entre les candidats ?

Enfin, les taux de réussite évoluent peu, du moins dans certains IEJ et les étudiants se dirigent de plus en plus vers les IEJ où le taux de réussite est proche des 40% plutôt que ceux qui sont en dessous de 20%.

Comment poursuivre l'harmonisation ? Déjà, il faut impérativement que les correcteurs d'un IEJ ne corrigent pas les copies des étudiants de leurs facs. Scanner les copies et les répartir ne semble

pas une contrainte excessive. Ensuite, il faut harmoniser l'épreuve du Grand Oral qui en raison de son coefficient est une véritable épreuve à la "mort subite". Enfin, il faut se pencher sur la formation dispensée. Comment expliquer que le sujet national soit proposé et corrigé dans certains IEJ et pas dans d'autres ? C'est un outil pédagogique d'une grande pertinence pour les étudiants...

J'espère que la Commission nationale adoptera ces quelques modifications pour parfaire une réforme en renforçant l'égalité entre les candidats !